

PROJET ASSOCIATIF

2014 - 2018



Préambule

L'Apei des 2 Vallées a été créée le 9 mars 2013, à l'initiative de deux Apei gestionnaires d'établissements et de services pour personnes en situation de handicap mental, issues du mouvement parental : Apei Papillons Blancs du Sud de l'Aisne et Apei Action et Technique. Sa création a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel le 25 mai 2013.

Ainsi, à l'issue de cette fusion, l'Apei des 2 Vallées a vocation à devenir un acteur important du secteur médico-social sur l'ensemble des territoires de santé du département de l'Aisne et de la région Picardie.

L'Apei en chiffres c'est :

- **15** établissements et services gérés,
- près de **300** professionnels du secteur,
- **573** places agréées bénéficiant à environ **400** personnes handicapées accompagnées
- **300** adhérents,
- **21** millions d'euros de budget de fonctionnement.

Par la formalisation de son projet associatif, l'Apei souhaite se donner des axes politiques et stratégiques pour les cinq prochaines années à venir, et définir ses grandes orientations.

Par cette démarche elle souhaite aussi illustrer sa volonté d'être un acteur impliqué et engagé pour répondre aux nombreux besoins existants dans le champ du handicap sur le territoire.

Le projet associatif de l'Apei a vocation à être un outil de pilotage, de coordination et de définition des priorités de l'association. Il doit permettre en ce sens de réaffirmer son identité militante, mais aussi de fédérer les différents acteurs, bénévoles et salariés, autour d'objectifs communs.



Accueil - Accompagnement - Accessibilité

Adopté en Assemblée Générale du 9 mars 2013

Retrouvez notre projet associatif en téléchargement sur le site : www.apei2vallees.eu

SOMMAIRE

<i>Nos histoires respectives.....</i>	<i>3</i>
<i>Notre histoire commune.....</i>	<i>7</i>
<i>Nos valeurs et principes.....</i>	<i>9</i>
<i>Nos buts.....</i>	<i>10</i>
<i>Nos missions.....</i>	<i>11</i>
<i>Notre organisation et notre fonctionnement.....</i>	<i>13</i>
<i>L'Association.....</i>	<i>13</i>
<i>Le Siège.....</i>	<i>15</i>
<i>Les établissements et services.....</i>	<i>15</i>
<i>Nos engagements.....</i>	<i>18</i>
<i>En bref.....</i>	<i>23</i>



Le projet associatif existe en version «Facile à Lire et à Comprendre».

Demandez-le auprès de l'Association.



03.23.96.53.47.

Nos histoires respectives



1963 - 1974 : Nos premiers pas...

En 1960 naît dans l'Aisne la première «association de parents d'enfants inadaptés - Les Papillons Blancs» à Soissons sous l'impulsion de Marie-Madeleine DUMONT.

Une section locale rattachée à Soissons est créée en 1963 à Château-Thierry et en novembre une petite école s'ouvre avec douze enfants « pas comme les autres ».

Jacques BONNET en est le Président.

Les besoins sont grands, les moyens sont petits mais la volonté des familles est forte pour trouver des fonds : c'est en 1968, la première « opération brioches » !

Les premiers établissements vont alors pouvoir voir le jour en 1971 à Neuilly-Saint Front : Institut Médico-Professionnel et Centre d'Aide par le Travail.

1974 : Les Papillons Blancs castels prennent leur envol

La section locale devient une association autonome, officiellement déclarée le 15 février 1974.

L'association, présidée par Paule PRUDHOMME, s'organise et se développe : Parents, amis, bienfaiteurs, professionnels se mobilisent afin d'élaborer des projets d'accueil pour les jeunes devenus adultes.

1981 - 1990 : De grands projets voient le jour

Les établissements et services pour adultes s'ouvrent sur différents sites géographiques et se diversifient pour répondre aux besoins locaux : Foyer d'hébergement « Le Colombier » en 1983 à Château-Thierry - nouveau Centre d'Aide par le Travail à Vichel-Nanteuil en 1984, Service d'Insertion et d'Accompagnement à Château -Thierry.

Ginette SERVEAUX assure la présidence durant cette décennie.

Les années 1990 : Un formidable essor!

Avec l'ouverture du Centre d'Aide par le Travail « Les ateliers de Bellevue » à Chierry en 1991, l'achat en 1996 de la propriété rue Jules Maciet à Château-Thierry, l'installation de l'IME et le réaménagement du foyer d'hébergement sur ce site. L'ouverture du Centre d'Activités de Jour et du Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile : les réponses à apporter sont multiples, les Pouvoirs Publics apportent leur concours à tous ces chantiers.

La vie associative n'est pas oubliée avec en 1998 l'installation d'un nouveau siège social en ville au 2 avenue Wilson et la création de l'Action Familiale.

En 2000, s'ouvre au sein de l'Institut Médico-Educatif une section pour 5 jeunes présentant des troubles envahissant du développement dont l'autisme.

Dernier établissement créé : le foyer de vie en 2002.

Pascal AUBRY, Président de 1990 à 2003 a été le moteur de ce développement sur tous les fronts.

2003 - 2013 : Une cohésion renforcée

Après l'ère des pionniers et des bâtisseurs, l'association se restructure et se professionnalise au regard des évolutions législatives et réglementaires.

Parents, bénévoles, administrateurs et professionnels travaillent en concertation et en complémentarité pour apporter des réponses adaptées au projet de vie de chaque personne en situation de handicap mental.

L'association entretient son patrimoine, rénove le pôle enfance et investit dans la formation des responsables associatifs et la communication (journal associatif, blog).

L'Action Familiale est source de vitalité pour la vie associative.

Depuis 2003, Bernard COLAS préside et anime l'Apei Les Papillons Blancs du sud de l'Aisne.



1969 - 1975 : Les origines

Dès 1969, soucieux de trouver pour leur enfant handicapé mental une structure d'accueil plus proche de leur domicile, un groupe de parents animé par Messieurs Jean-Désiré PAMART, Hubert PANNEKOUCKE et Roger BARBIERI, crée une association qui s'installe dans la propriété de Coyolles, achetée la même année.

Après rénovation, en juin 1973, les 39 premiers résidents sont accueillis au Château, dans l'attente de la création des établissements en rapport avec la dimension du projet initial, qui prévoit une capacité de 159 places.

Cette démarche a été portée par la volonté des parents de s'unir dans un combat pour lutter contre la marginalisation de leur enfant en situation de handicap mental.

1975 - 1982 : Le développement

Dans l'esprit du projet initial élaboré par les fondateurs, les structures nouvelles sont ensuite créées progressivement :

En janvier 1975: ouverture d'un Centre d'Aide par le Travail et du foyer d'hébergement correspondant de 63 places.

Décembre 1975 : ouverture d'un Institut Médico Pédagogique et d'un Institut Médico Professionnel, de 48 places.

Dès l'origine, des services transversaux et communs aux établissements sont constitués: service administratif, intendance, service médical.

En 1980: ouverture d'un Centre d'Aide par le Travail et d'un Foyer d'Hébergement « François PAILLUSSEAU » de 20 places à Marolles, dans le département de l'Oise.

1982 - 2005 : La consolidation

Les établissements connaissent des restructurations successives, portant progressivement la capacité d'accueil à 187 places, en internat.

Dans la continuité des préoccupations initiales des parents, il s'agit de pérenniser un accueil et un accompagnement adaptés au regard de l'évolution des besoins des personnes accueillies.

1983: demande de modification d'agrément, variation de la capacité respective des établissements, sans changement de la capacité d'accueil totale.

Le nombre de places d'accueil sur l'Institut Médico Educatif est ainsi réduit en faveur du Centre d'Aide par le Travail et le Foyer d'Hébergement afin d'accompagner l'évolution des besoins des personnes accueillies.

Et toujours dans le même esprit, l'évolution se poursuit, des nouveaux bâtiments sont ouverts au sein du Foyer d'hébergement :

- 1989: ouverture du pavillon «Le petit hexagone»
- 1997: ouverture du pavillon «Le grand hexagone»

Durant cette période Pierre BACQUART succède à Jean-Désiré PAMART à la présidence de l'association.

2005 à nos jours : Le changement

Des décisions politiques importantes sont prises marquant une ouverture dans le territoire et l'adaptation de son fonctionnement. Elle a refondé son projet associatif et mis en œuvre la mixité, l'externat, l'adhésion au mouvement parental par son affiliation en 2008 à l'Unapei et création de l'Action Familiale.

L'association a également réorganisé ses établissements :

2007 : ouverture des nouveaux bâtiments d'activités de jour de l'Institut médico-éducatif, d'un foyer de vie de 24 places et d'une Maison d'accueil spécialisé de 12 places

2009 : ouverture d'un appartement relais en centre-ville.

2010 : ouverture du Centre d'activités de jour de 21 places et du magasin « Les Jardins du Cèdre » dans le centre-ville de Villers-Cotterêts.

Installation des services du siège au cœur du village de Coyolles.

Depuis 2002, l'association est présidée par Richard JOLY.

NOTRE HISTOIRE COMMUNE

2009-2010 : Premières prises de contact

Dans un contexte de réformes et de mutations structurelles du secteur médico-social :

- loi 2002-2 de rénovation sociale,
- loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- loi 2009 Hôpital, Patients, Santé, Territoires

Les dirigeants des Apei du département de l'Aisne, dans le cadre de leurs échanges au sein de l'Udapei, envisagent de travailler ensemble en mutualisant des moyens.

2011 : Initiative de rapprochement

Après de nombreuses prises de contact, les dirigeants de l'Apei Action et Technique et des Papillons Blancs du Sud de l'Aisne constatent des convergences fortes et une volonté commune à promouvoir les mêmes valeurs et à co-construire des projets.

Les dirigeants des deux associations décident de prendre l'initiative de se rapprocher et d'anticiper les nécessaires évolutions de leurs associations respectives. Il est alors envisagé la création d'un groupement de coopération.

Les deux Apei créent un Comité de pilotage inter-associatif composé d'administrateurs des deux associations et des deux Directeurs généraux, afin de réfléchir sur les modalités pratiques et juridiques de coopération. Si le groupement de coopération a été envisagé dans un premier temps comme un outil intéressant, les différentes discussions qui ont eu lieu dans le cadre du Comité de pilotage ont conforté les associations dans leur logique de coopération et sur l'opportunité d'aller plus loin dans la démarche en s'engageant dans un projet de fusion.

2012 : Enjeux et prises de décisions

Ce projet de fusion est tout d'abord envisagé dans le respect de l'intérêt des personnes handicapées mentales, afin notamment de garantir et développer la diversité des modes d'accompagnement et d'améliorer la continuité dans le cadre de leur parcours de vie. Les partenaires décident de fusionner afin d'assurer la cohérence et le développement de l'offre d'accompagnement sur un même territoire.

Cependant, d'autres enjeux existent :

- Le projet de fusion s'inscrit dans la volonté des deux associations de renforcer leur projet associatif en travaillant sur un projet commun afin de donner du dynamisme et une forme de renouveau à leur projet tout en exprimant leur volonté de garder une proximité

locale en terme d'action. Ainsi, ce projet associatif aura vocation à donner plus de poids à l'action associative.

- Le projet doit également permettre aux deux associations d'être reconnues comme des acteurs de santé pertinents et légitimes au niveau de la région.
- Il convient, en outre, d'adapter nos organisations aux évolutions législatives et réglementaires pour assurer la pérennité de nos associations et leur spécificité dans leur double mission :
- Représentation et expression des familles,
- Responsabilité de la gestion d'établissements et services en collaboration et en complémentarité avec les professionnels.
- D'un point de vue pratique et en matière de management ce projet de fusion des deux associations a vocation à offrir des opportunités plus grandes d'évolution pour les salariés et de transversalité dans l'échange d'expérience.
- Enfin, le projet de fusion se justifie pleinement dans une démarche de rationalisation des coûts et des fonctionnements en lien avec la logique économique actuelle générant ainsi des économies d'échelle à redéployer pour mieux remplir nos missions et obligations.

Des décisions essentielles sont prises par les partenaires

Janvier 2012 : Approbation de la convention cadre du projet de rapprochement, par les Conseils d'administration des deux associations.

Avril 2012 : Approbation des projets de statuts et de règlement intérieur, par les Conseils d'administration des deux associations.

Mai-juin 2012 : Approbation du projet de fusion et du calendrier de la fusion, par les Assemblées générales des deux associations.

2013 :

- Mars : Naissance de l'Apei des 2 Vallées,
- Décembre : Dissolution des deux associations pour fusion

1^{er} janvier 2014 : L'Apei des 2 Vallées devient gestionnaire des établissements sociaux et médico-sociaux.

NOS VALEURS ET PRINCIPES

L'Apei des 2 Vallées mène l'ensemble de ses actions dans le respect des valeurs et des principes fondamentaux tels que définis par la Convention relative aux Droits des personnes handicapées des Nations-Unies, et par la Charte de l'Unapei, auxquelles elle adhère.

Elle est particulièrement vigilante au respect des valeurs qui inspirent ses activités, et qui sont les suivantes:

- **Dignité et respect de la personne** : reconnaître les droits de chacun, les souhaits, les attentes de la personne handicapée et de sa famille, afin d'adapter l'offre d'accompagnement. A ce titre, valoriser les différences et les potentialités de chaque personne handicapée dans la construction de son projet de vie.
- **Tolérance** : respecter les idées et les différences, être à l'écoute et plus largement valoriser chaque personne dans sa singularité et ses choix de vie.
- **Solidarité et participation** : soutenir et proposer une entraide aux familles, aux proches et aux personnes handicapées mentales, nécessitant un engagement de tous.
- **Citoyenneté et laïcité** : garantir et reconnaître les droits et les devoirs de chaque personne en veillant à son intégration dans la vie de la cité et au respect du droit d'expression.

De ces valeurs découlent les principes suivants :

- **Principe de proximité** : l'association souhaite faire un atout de ce principe pour développer et ancrer une vie associative locale.
- **Principe de partage et d'écoute** : l'association souhaite faire un atout de sa dimension parentale en développant, par une disponibilité des bénévoles, des espaces de rencontre, d'écoute, de soutien aux parents des personnes handicapées et aux autres membres de leurs familles.
- **Principe de transparence et de responsabilité** : l'association souhaite faire un atout de sa bonne gouvernance. Dire ce que l'on fait, faire ce que l'on dit, et rendre compte. Soucieuse de la bonne utilisation des fonds publics, elle se dote de moyens de contrôle pour ajuster au mieux ses modes d'organisation et développer une démarche combinant efficience, efficacité et qualité.
- **Principe d'innovation** : l'association souhaite faire un atout de sa capacité d'ouverture et d'anticipation en engageant des démarches de coopération, d'échange, de mutualisation et de travail en réseau avec d'autres partenaires.
- **Principe de collaboration mutuelle** : l'association souhaite faire un atout de la nécessaire complémentarité entre les familles, les élus et les professionnels en s'appuyant sur les compétences et les expériences respectives.

NOS BUTS

Conformément aux dispositions de l'article 2 des statuts de l'Apei des 2 Vallées :

« En liaison avec l'Udapei de l'Aisne, l'Urapei de Picardie dont elle fait partie et l'Unapei à laquelle elle adhère, l'Association a pour buts de :

- Apporter aux personnes handicapées mentales ou présentant des troubles psychiques, avec ou sans handicap associé, et à leurs familles, l'appui moral et matériel dont elles ont besoin,
- Promouvoir et représenter les intérêts des personnes handicapées et de leurs familles auprès des pouvoirs publics,
- Développer entre les familles un esprit d'entraide et de solidarité, les amener à participer activement à la vie de l'association et leur donner les moyens d'exercer pleinement leur responsabilité parentale,
- Favoriser l'accueil et l'écoute des parents, et notamment des nouveaux parents en portant attention à leurs attentes,
- Assurer, sans discrimination, la pleine participation et l'insertion des personnes handicapées mentales, garantir l'exercice de leurs droits et favoriser leur plein épanouissement social, citoyen et professionnel,
- Dynamiser, enrichir et faire connaître les actions de l'association en favorisant la participation des amis qui peuvent apporter leurs compétences et des avis extérieurs,
- Promouvoir tout type de partenariat susceptible d'aider à la promotion des droits de la personne handicapée mentale et de sa famille ».

NOS MISSIONS

Engagement parental

Les parents accompagnent la personne au quotidien, c'est une responsabilité incontournable. A ce titre, ils sont les acteurs, les moteurs de l'éducation de leur enfant, ils décident ensemble - personne accueillie, famille et professionnels - des modalités de cet accompagnement, ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours individualisé.

Notre association a pour mission de rassembler les volontés, les idées des parents confrontés à des situations analogues. Pour cela elle va vers les personnes et les familles isolées pour faire « mouvement » avec elles dans le souci de la légitime dignité de chacun. Garante des valeurs fondamentales du projet associatif, elle est une force de critique et de proposition pour affronter ce qui est, pour certains, l'insoutenable. Les savoir-faire, les savoir-être des personnes handicapées et de leurs familles sont le point de départ de sa démarche. Elle a donc un rôle de communication des compétences parentales acquises au cours d'expériences familiales, auprès de chacun de ses membres, et de complémentarité avec les professionnels.

Elle a une mission d'information en direction de l'ensemble des citoyens pour les sensibiliser aux questions des personnes en situation de handicap mental.

Activité gestionnaire

Notre association participe à une mission d'intérêt général pour mettre à disposition des personnes accompagnées les services qu'elle a créés avec l'accord et les financements publics.

L'association inscrit ses activités gestionnaires dans un contexte d'évolution du secteur et dans un souci de performance qui combine des objectifs de qualité du service rendu aux personnes et des organisations.

Cette performance se conçoit dans l'inscription de l'association dans une offre territoriale centrée sur la réponse aux besoins des populations et se traduit dans une recherche d'efficacité dans le pilotage et le management des structures dans les dimensions suivantes:

- Prestations d'accompagnements aux personnes
- Politique d'amélioration continue de la qualité
- Ressources humaines et matérielles
- Equilibre budgétaire et équilibre financier

Notre association s'appuyant sur l'écoute des parents et sur leurs interrogations face à l'avenir, recherche une meilleure pertinence des réponses proposées, en mettant à profit l'expérience collective pour améliorer le fonctionnement des établissements et services.

Représentations et coopérations

L'association, de par sa taille et sa capacité d'analyse des besoins, a vocation à devenir un acteur incontournable du secteur médico-social sur le territoire, un partenaire auprès des pouvoirs publics, une force de proposition et d'innovation.

Elle a pour mission de défendre les valeurs et les projets qu'elle porte auprès des différents interlocuteurs du secteur et s'inscrit en ce sens dans un partenariat avec d'autres réseaux.

Développement et innovation

L'association, dans une perspective de développer et de coordonner au mieux les services proposés aux personnes handicapées mentales, diversifie ses réponses et recherche des nouvelles modalités d'accompagnement correspondant à l'évolution de leurs attentes et de leurs besoins.

Notre organisation et notre fonctionnement

L'Association

L'Apei des 2 Vallées est organisée et fonctionne conformément à ses statuts, avec :

- Une Assemblée générale
- Un Conseil d'administration
- Un Bureau
- Des commissions

Assemblée générale

Elle se réunit au moins une fois par an, à l'initiative du Conseil d'Administration et est présidée par le Président du Conseil d'Administration.

Au cours de ses réunions notamment, l'Assemblée Générale Ordinaire délibère:

- donne quitus de la gestion du Conseil d'Administration,
- approuve le rapport d'activité,
- approuve les comptes de l'exercice clos après avoir pris connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes,
- vote le rapport d'orientation,

Conseil d'administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration, composé de 12 à 24 membres élus à titre personnel par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration doit comporter 3/4 de Parents élus à titre personnel.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir dans la limite stricte des buts de l'Association, tous les actes nécessaires au bon fonctionnement de l'Association, sous réserve que ces pouvoirs ne soient pas explicitement de la compétence de l'Assemblée Générale.

Les fonctions de membre du Conseil d'Administration sont bénévoles.

Bureau

Chaque année, le Conseil d'Administration élit son Bureau parmi ses membres au scrutin secret.

Le Bureau est l'instance chargée d'assurer la permanence de l'action, de la politique et des décisions du Conseil d'administration. Il assure le suivi des décisions du Conseil d'Administration et rend compte à celui-ci de ses réalisations.

Le Bureau est, a minima, composé de la manière suivante :

- un(e) Président(e) et deux Vice-président(e)s
- un(e) Trésorier(e) et un(e) Trésorier(e) Adjoint(e)
- un(e) Secrétaire Général et un(e) Secrétaire Adjoint(e)
- un(e) membre

Le Directeur général est invité de manière permanente aux réunions du Bureau. Le Bureau peut également inviter toute personne qu'il jugera utile.

Le Bureau se réunit au moins 12 fois par an et chaque fois que le Président le juge utile ou à la demande de la majorité de ses membres.

Commissions

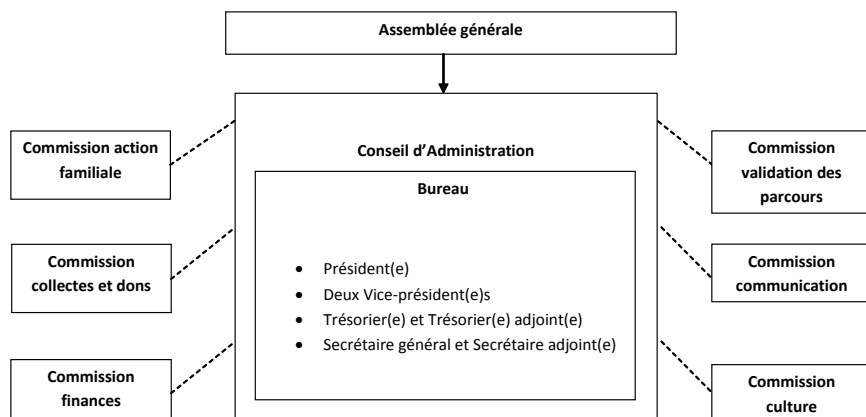
Le Conseil d'Administration met en place des Commissions chargées d'aider à la prise de décisions, en fonction des besoins. A ce titre, elles n'ont aucun pouvoir de décision.

Des Commissions permanentes sont créées dans les domaines suivants :

- action familiale,
- collectes et dons,
- finances,
- validation des parcours,
- communication,
- culture.

Le Conseil d'Administration ou le Bureau désigne le Président de chaque Commission. Celui-ci désigne à son tour les membres de la Commission, règle la fréquence des réunions et rend compte périodiquement au Conseil d'Administration et au Bureau, devant lesquels il est responsable.

Organigramme détaillé de l'Association



Le Siège

Les principales missions du siège sont les suivantes: l'animation du projet associatif, la coordination des établissements et l'articulation des projets institutionnels avec le projet associatif, le contrôle de la gestion et de la réglementation (budgets, sécurité, qualité, droits et obligations), la gestion des ressources humaines de l'association et le développement des nouveaux projets.

Les services du siège sont localisés d'une part à Coyolles, principalement pour ce qui concerne la gestion administrative, budgétaire et financière et d'autre part à Château-Thierry (pavillon administratif de Chierry) principalement pour ce qui concerne la gestion des ressources humaines.

Le Directeur général

Par délégation du Président, le Directeur Général contribue à la définition de la stratégie globale de l'association et supervise son exécution. Il a pour mission de proposer, d'animer et de mettre en œuvre la politique de l'association, l'ensemble de ses actions et de ses activités. Sa mission se caractérise par la prise en charge d'une double responsabilité à la fois stratégique et opérationnelle.

Avec le Président ou le Conseil d'administration, il représente l'association vis-à-vis des partenaires extérieurs (notamment des élus, des services de l'État ou des collectivités locales) et dans les instances de concertation régionales ou nationales (réseaux de fédérations, d'instances paritaires ou d'employeurs, groupes de travail...).

Il gère et anime les équipes du siège, définit et fait appliquer les politiques budgétaires, financières et de ressources humaines de l'association.

Le Directeur général supervise les différents pôles, établissements et services de l'association. Il fédère, anime et contrôle les équipes de direction des pôles. Il articule et coordonne l'activité des différents pôles avec l'appui des services transversaux, au bénéfice d'une gestion efficiente.

Les établissements et services

L'association, dans le cadre de son projet de fusion, s'est engagée dans une démarche de réorganisation interne par pôle.

La coordination globale des établissements par pôle a vocation à favoriser la diversité des parcours des usagers, à faciliter l'accès à des réponses adaptées au projet évolutif de chacun et d'élargir la palette des services proposés.

La gestion des établissements se décline aujourd'hui dans une logique pluriannuelle, qui lie l'affectation de moyens financiers à des objectifs spécifiques. Cette gestion se traduit dans une logique de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) chacun lié à un pôle. Elle s'inscrit dans une responsabilité de maîtrise et d'optimisation des moyens et dans l'articulation avec les services du siège.

Le Directeur de pôle

Dans le cadre des orientations définies par l'association et sous l'autorité du Directeur Général à qui il rend compte directement, le Directeur de Pôle gère les structures et services liés à une autorité de tarification et de contrôle. Il coordonne les activités du pôle afin d'assurer un accompagnement de qualité des personnes.

En ce sens, et en concertation étroite avec les services du siège :

- Il contribue à la définition de la stratégie globale de l'association et la met en œuvre sur son pôle
- Il est force de proposition dans le développement de l'offre proposée
- Il manage et fédère les directeurs d'établissements ou Cadres Intermédiaires
- Il anime la vie du pôle en favorisant la coopération et la mutualisation des savoirs
- Il pilote la gestion administrative, les ressources humaines et la communication
- Il est garant du budget qui lui est confié dans le cadre du CPOM et en est l'interlocuteur privilégié
- Il est garant de l'harmonisation des projets d'établissement et de leur mise en œuvre
- Il est garant de la cohérence et du suivi des Démarches Qualités

Le Directeur d'établissement

Dans le cadre de sa délégation de pouvoir, le Directeur d'établissements ou de services est responsable du fonctionnement de sa structure. En ce sens :

- Il définit, met en œuvre et anime le projet d'établissement, dont il est garant
- Il est interlocuteur privilégié des familles, des partenaires externes et internes
- Il est garant de la mise en œuvre du projet personnalisé et de la prise en compte de son évolution
- Il est garant de la mise en œuvre et du respect des droits de la personne accompagnée
- Il met en œuvre une démarche d'amélioration continue de la qualité et en assure le suivi
- Il est responsable de la gestion du personnel de son (ses) établissement(s) ou service(s)
- Il assure l'équilibre du budget de fonctionnement qui lui est alloué
- Il est garant de la sécurité des biens et des personnes

L'organigramme général est disponible auprès du secrétariat associatif.

NOS ENGAGEMENTS

L'Apei est porteuse d'un projet ambitieux qu'elle décline au travers de quatre grands engagements stratégiques. Pour chacun de ces engagements, des objectifs généraux et opérationnels sont définis pour la période 2013-2018. Des fiches actions sont établies pour chacun des objectifs permettant ainsi d'articuler projet et plan de développement sur cinq années.

Ces engagements sont les suivants :

- Vie associative
- Communication
- Gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Recherche et développement

Vie associative

Objectif n°1 : Construire une culture associative commune

L'Apei des 2 Vallées est issue de la fusion entre l'Apei Action et Technique et les Papillons Blancs du sud de l'Aisne. Par conséquent, l'un des premiers objectifs au titre de ces cinq prochaines années sera de construire et de porter une identité associative commune et connue de tous. La nouvelle association doit écrire sa propre histoire et fédérer l'ensemble des acteurs impliqués dans son fonctionnement.

En ce sens, l'association procédera à des mises en perspectives des pratiques afin d'identifier les points forts et les points d'amélioration de chacune des associations. Les bonnes pratiques auront vocation à être harmonisées, développées et diffusées.

L'objectif est de permettre aux adhérents de l'Apei des 2 Vallées et aux administrateurs, d'apprendre de l'autre et d'apprendre à se connaître.

La nouvelle association organisera également des manifestations et des activités communes au niveau local (ex : opération brioche, vacances, activités culturelles et sportives...) afin de créer du lien entre les parents et les usagers des deux associations.

Objectif n°2 : Mobiliser les parents et amis et redynamiser le militantisme associatif

Il s'agit d'une préoccupation commune à de nombreuses associations dans le secteur. Le constat est souvent le suivant: après de nombreuses années de militantisme, les adhérents s'essoufflent et les familles se démobilisent de la vie associative. Or, il est nécessaire pour les associations d'être en capacité de remobiliser les différents acteurs associatifs, mais

aussi de faire adhérer de nouvelles familles à l'association, afin de continuer à porter ses projets en faveur des personnes handicapées mentales et de leurs familles.

Pour cela l'Apei des 2 Vallées souhaite être au plus proche des attentes des parents et faire en sorte que le nombre de parents et d'amis adhérents augmente, dans un souci d'ouverture et d'efficacité dans le portage de projets, mais également de représentativité. L'association s'engage dans une politique d'action familiale dynamique et de proximité afin d'être au plus proche des préoccupations des familles.

Elle se donne notamment pour objectif de mieux connaître les besoins et les attentes des parents et de mieux cerner les sujets pour lesquels les parents peuvent se mobiliser, en créant par exemple des lieux ou moments d'échanges sur des thématiques concrètes, ou encore en diffusant régulièrement des enquêtes. L'Apei souhaite également s'inscrire dans une démarche de prospection, afin de sensibiliser les parents dont l'enfant n'est pas forcément accompagné par l'association, mais qui pourraient avoir un intérêt à adhérer à cette dernière. Il convient en effet, de susciter des adhésions auprès de ces derniers et pour cela de connaître les personnes susceptibles de se joindre à l'action de l'association (exemple: CCAS, MDPH...).

Objectif n°3: Développer les compétences et responsabiliser les administrateurs dans la dimension de la gestion

Dans un contexte de complexification du secteur et au regard des nombreux impératifs gestionnaires qui s'imposent aux associations, il est essentiel en vue d'assurer la pérennité de celles-ci de contribuer à la prise de décision éclairée des administrateurs.

Ces derniers sont en effet amenés dans le cadre des Conseils d'administrations à prendre des décisions importantes pour l'association et les établissements et services qu'elle gère.

Dans cette optique l'une des premières actions menée par l'Apei des 2 Vallées consiste en l'organisation de sessions de formation des dirigeants associatifs, afin de promouvoir une culture associative harmonisée et commune dans laquelle chacun se reconnait et de permettre aux administrateurs de mieux comprendre les enjeux de leur fonction. Une mise à jour continue et la consolidation des connaissances des administrateurs est aujourd'hui primordiale. Il convient également pour l'association d'être en capacité de repérer, renforcer et valoriser les compétences des administrateurs.

Communication

Objectif n°1 : Définir une politique de communication commune et harmoniser et/ou créer des médias de communication.

L'Apei des 2 Vallées doit se créer une identité propre, pour cela il est nécessaire de travailler sur des outils de présentation de la nouvelle association. L'association souhaite en effet mener des réflexions sur l'élaboration d'un plan de communication et impulser une véritable dynamique à ce sujet.

L'Apei envisage de rendre plus accessible l'information générale relative aux évolutions du secteur du handicap, à la vie de l'association et à celle des établissements et services. A ce titre, l'information devra être compréhensible par tous et à disposition de tous (adhérents, administrateurs, familles, professionnels et usagers - « facile à lire et à comprendre ») ce qui nécessite une véritable analyse des besoins et des attentes des acteurs associatifs à ce sujet. L'association s'engage également à communiquer auprès des partenaires et des acteurs locaux, régionaux et nationaux, mais aussi des différents médias. Les deux associations qui ne font plus qu'une, disposaient déjà de supports pertinents de communication sur lesquels la nouvelle association a vocation à s'appuyer pour les rendre encore plus attractifs.

Gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Objectif n°1 : Apprendre à se connaître et à développer une culture et des pratiques communes

Tout comme en matière de vie associative, l'un des premiers objectifs à l'issue de la fusion des deux associations est de réussir à construire et à diffuser une identité associative commune et connue de tous. Or, en matière de gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux les associations doivent également apprendre l'une de l'autre afin d'être en mesure de développer des pratiques harmonisées.

L'Apei des 2 Vallées souhaite anticiper et organiser la fusion sur le volet social de manière harmonieuse, progressive et participative. En effet, l'Apei saisit l'opportunité de la fusion pour envisager une réorganisation interne ambitieuse. Cette évolution se traduit par la mise en place de pôles, en lien avec les services transversaux du siège.

Le projet de l'Apei s'inscrit aussi dans une volonté de développer un véritable sentiment d'appartenance à une structure commune et à valoriser la sensibilité des salariés aux enjeux du secteur et à la défense des droits des personnes handicapées.

Objectif n°2: Rechercher une efficacité dans le pilotage et la gestion des structures

Le secteur évolue et se complexifie. La mise en place notamment de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) fait entrer le secteur sanitaire, social et médico-social dans une ère de la performance. L'Apei, en référence à ses valeurs, dissocie la performance des aspects de rentabilité et d'élitisme.

La performance doit se traduire dans toutes les actions menées par l'Apei des 2 Vallées au travers des dimensions complémentaires et indissociables suivantes : prestations d'accompagnement aux personnes, politique d'amélioration continue de la qualité, ressources humaines et matérielles, et équilibre budgétaire et financier.

En ce sens l'association doit s'engager dans une phase de formalisation de procédures, des indicateurs et d'évaluation de l'efficacité, mais aussi de réorganisation de la gestion dans le sens d'une plus grande efficacité. L'efficacité doit également se traduire concrètement dans l'élaboration de calendriers, de méthodes d'analyse et de suivi des contrats de prestations.

Enfin, la formation doit être au cœur du dispositif et implique à ce titre de former de manière régulière les salariés sur des thématiques précises.

Recherche et développement

Objectif n°1: Analyser les besoins en matière d'accompagnement et construire une politique de recherche et de développement efficace

La mise en place des Agences Régionales de Santé et de la nouvelle procédure d'appels à projets implique de la part des associations une véritable réflexion quant à leurs perspectives de développement pour l'avenir. En ce sens, l'Apei des 2 Vallées s'inscrit dans cette évolution et pour cela souhaite se donner les moyens nécessaires pour s'inscrire dans une véritable démarche de recherche et de développement.

L'association dans cet objectif s'engage à se donner les moyens pour recenser et analyser les besoins des personnes handicapées et de leurs familles, et pour adapter et faire évoluer ses établissements et services. Ainsi, au regard des nouveaux besoins identifiés, elle doit être en capacité de proposer la création ou le redéploiement de nouvelles places, la création de nouveaux postes et de nouveaux métiers ...

L'Apei souhaite également se donner les moyens de répondre aux appels à projets en développant la veille sur ce sujet mais aussi, en se donnant les ressources nécessaires pour monter les dossiers de réponse dans les délais et de manière la plus qualitative possible.

Cette logique implique de la part de l'association de cultiver son esprit d'innovation.

Objectif n°2 : Créer et développer des réponses adaptées aux besoins évolutifs des personnes

L'association a vocation au regard de son objet à proposer des solutions d'accompagnements adaptées aux besoins des personnes qui évoluent. C'est en effet un engagement de la part de l'association de proposer des réponses cohérentes et au plus proche des attentes des familles et des personnes handicapées mentales.

L'Apei des 2 Vallées dispose de nombreux projets de création et d'adaptation de services déjà existants. L'accueil historique de type institutionnel est à articuler et à ajuster avec d'autres formes d'accompagnements dans la cité.

De plus, les impératifs d'accessibilité des locaux s'inscrivent comme une priorité associative.

L'association se doit d'être novatrice et force de proposition.

Objectif n°3 : Développer des partenariats et créer du réseau

Les notions de coopération et de réseau sont le fondement même de l'existence de l'Apei des 2 Vallées. Forte de cette expérience, l'association souhaite continuer à développer des partenariats dans un souci d'amélioration de la qualité de l'accompagnement des personnes handicapées.

L'Apei continuera par conséquent à travailler sur la création de réseaux avec des partenaires extérieurs (Associations Tutélaires, Education nationale, partenaires de santé, services à la personne...). En ce sens elle s'engage à identifier préalablement les collaborations de demain et à initier les rapprochements avec d'autres opérateurs de différents secteurs. L'association défend en effet la vision de la santé portée par l'OMS à savoir que «La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité». Par conséquent tous les interlocuteurs susceptibles d'intervenir à quelque niveau que ce soit de la vie d'une personne doivent être associés à son projet personnalisé.

L'association, dans cette démarche souhaite également entamer une réflexion plus large sur comment se positionner en tant qu'acteur de santé sur un territoire et être identifié en tant que tel par les pouvoirs publics. En effet l'association souhaite renforcer son activité de défense des droits des besoins des personnes handicapées et de leurs familles.

Objectif n°4 : Etre identifié et référencé comme expert sur des thématiques clés

L'Apei des 2 Vallées a vocation à être identifiée en sa qualité d'expertise sur un certain nombre de champs sur lesquels elle pourra être amenée à travailler.

L'association souhaite renforcer cette spécificité. Ainsi elle valorise son savoir-faire et se donne les moyens de modéliser et de transmettre des projets novateurs et des bonnes pratiques.

Pour cela l'association développera un champ de compétence spécifique (ex : autisme), un domaine de participation sociale au profit des personnes handicapées (ex : culture), et communiquera en ce sens afin d'être identifiée en qualité de référence sur cette thématique.

Objectif n°5 : Créer une instance de réflexion éthique

Dans un contexte où les notions de bientraitance, de qualité et de performance sont prédominantes, l'association souhaite se concentrer sur ses valeurs. Pour cela elle engage une réflexion globale sur des questions éthiques qui se posent aujourd'hui dans le cadre de l'accompagnement des personnes handicapées mentales.

L'Apei envisage la création d'un comité éthique ouvert, c'est-à-dire associant les acteurs engagés dans le fonctionnement de l'association et des personnes qualifiées extérieures pour apporter un regard croisé et indépendant. Ce Comité aura vocation à mener des réflexions sur des questions éthiques importantes afin de favoriser la diffusion d'avis et de préconisations, et ainsi participer à sécuriser les pratiques professionnelles.

En ce sens, l'association s'inscrit en cohérence avec les recommandations de l'Agence nationale de l'évaluation sociale et médico-sociale (ANESM).

EN BREF

L'Apei des 2 Vallées est née de la volonté des Apei de Coyolles et de Château-Thierry de fusionner.

Dans un contexte de mutation du secteur sanitaire, social et médico-social, cette fusion a pour objectifs :

- De mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap mental et de leurs familles,
- De porter un projet associatif commun,
- De pérenniser la vie de l'association et le fonctionnement des établissements et services,
- D'être identifié comme un acteur de santé reconnu.

L'Apei des 2 Vallées inscrit son fonctionnement et ses actions dans le respect des valeurs humanistes défendues depuis 40 ans par les deux associations fondatrices, et basées sur la dignité et le respect de la personne. Elle est attachée à maintenir un accueil de proximité et un accompagnement personnalisé de qualité. Elle cultive la nécessaire complémentarité entre les familles, les élus et les professionnels en s'appuyant sur les compétences et les expériences respectives.

Pour les cinq prochaines années, elle prend des engagements concrets dans 4 domaines :

➔ Vie associative

- Construire une culture associative commune
- Mobiliser les parents et amis, et redynamiser le militantisme associatif
- Développer les compétences et responsabiliser les administrateurs dans la dimension de la gestion

➔ Communication

- Définir une politique de communication commune, harmoniser et/ou créer des médias de communication

➔ Gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Apprendre à se connaître et à développer une culture et des pratiques communes
- Rechercher une efficience dans le pilotage et la gestion des structures

➔ Recherche et développement

- Analyser les besoins en matière d'accompagnement et construire une politique de recherche et de développement efficace
- Créer et développer des réponses adaptées aux besoins évolutifs des personnes
- Développer des partenariats et créer du réseau
- Etre identifié et référencé comme expert sur des thématiques clés
- Créer une instance de réflexion éthique